

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J2033537 du: 31/05/18

TOP MECA

ROUTE DE MOISSAC

46170 CASTELNAU MONTRATIER

FRANCE

Acheteur: M. BOISGONTIER

topmeca@yahoo.fr

Affaire n°: K016941 Commande WEB: Commande: JM0030518 Payeur: C95402

Compte client: C95402 Référence :

Référence		Désignation			Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
PRO.A210N	DEMONTE PNEU	JS AUTO AVEC POTENCE BASCULANTE				2 180.00	2 180.00 €	C220
PRO.FIMA	MISE EN SERVICE SUR SITE (COMPRIS)				1.00	0.00	0.00 €	C220
	DELAI DE LIVRAISON : 3 semaines							
	Mise en place du	Mise en place du 3é bras : compris (déjà sur place et démonté par le						
	cleint)							
	Règlement en 4 f	Règlement en 4 fois sans frais						
CONDITIONS DE REGLEMENT : 01_CHEQUE			Taux	Montant TVA €	TOTAL HT €		2 180.00 €	
Le	30/06/18 31/07/18 29/08/18	2 180.00 € C220	20%	436.00 €	TOTAL TVA €		436.00 €	
						AL TTC € Acompte	2 616.00 0.00	
Montant	654.00 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER €

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1

2 616.00 €

654.00 €

654.00 €